



Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)

Composante 2: Interventions dans les aires protégées (PAPE/PNUD)

Plan de Travail Annuel 2013

Table des matières

	Pages
Description sommaire	6
I Plan de travail et Budget 2013	8
1.1 Coordination Nationale.....	9
1.2 Pendjari.....	11
1.3. W Bénin.....	13
2 Arrangement de gestion.....	21
3 Les organes de pilotage.....	21
3.1. Au niveau régional.....	22
3.2. Au niveau national.....	22
3.3. Au niveau local.....	23
3.4. Les organes de gestion et de suivi.....	23
3.5. Les organes consultatifs.....	24
4 Cadre de suivi-évaluation	26
4.1. Suivi des performances	26
4.2. Suivi et rapportage.....	26
4.3. Evaluation.....	27
4.4. Audit et contrôle interne.....	28
5 Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation du logo du PNUD.	28
5.1. Droit d'auteur.....	28
5.2. Utilisation du logo.....	28
5.3. Respect de l'avis de non-responsabilité	29
6 Cadre de suivi-évaluation	29
7 Analyse des risques	31
8 Contexte légal	35
Annexes	37
Analyse des risques.....	38
Procurement plan	39
Termes de référence du coordonnateur national.....	43
Termes de référence du gestionnaire administratif et financier.....	45

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
ACRA	: Cooperazione Rurale in Africa e America Latina (ONG Italienne)
AFD	: Agence Française de Développement
AP	: Aire protégée
APR	: Annual Project Report
AT	: Assistant Technique
AVIGREF	: Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune
BCT	: Bureau de coordination technique
BCG	: Bureau de coordination et de gestion
BM	: Banque Mondiale
BP	: Bureau Pays (PNUD)
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CE	: Commission Européenne
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CaRPA	: Centre Régional de Promotion Agricole
CGF	: Comité de Gestion de la Faune (Burkina Faso)
CO	: Conseil d'Orientation
COFO	: Commission foncière
CM	: Conseil des Ministres
CPAP	: Country Programme Action Plan
CTS	: Comité Technique de Suivi
CVD	: Comité Villageois de Développement
CVGF	: Comité Villageois de Gestion de la Faune
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DEX	: Exécution directe (direct execution)
DFCAP	: Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées
DGCN	: Direction Générale de la Conservation de la Nature
DGEEF	: Direction Générale de l'Eau, l'Environnement et la Faune
DGFRN	: Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DIM	: Direct Implementation
DP	: Devis Programme
DUE	: Délégation de l'Union Européenne
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DRFM	: Direction des Ressources Financières et du Matériel
ECOPAS/W	: Ecosystèmes Protégés d'Afrique Soudano-sahélienne
ERBM	: Enhanced Results Based Management
FED	: Fonds Européen de Développement
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FSOA	: Fondation des Savanes Ouest Africaine
GEF	: Global Environment Facility / Fonds mondial pour l'environnement
GIZ	: Gesellschaft fuer Internationale Zusammenarbeit /Coopération allemande
GPS	: Système de Positionnement Global
IGF	: Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune
IOV	: Indicateurs Objectivement Vérifiables
KfW	: Kreditanstalt fuer Wiederaufbau/ Coopération allemande de développement
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

MEDD	: Ministère de l'Environnement et de Développement Durable
MEHU	: Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
METT	: Management Effectiveness Tracking Tool
MHE	: Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
NEX	: National Execution
NIM	: National Implementation
OFINAP	: Office National de gestion des Aires Protégées
OMT	: Organisation Mondiale du Tourisme
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
PAG	: Plan d'Aménagement et de Gestion
PAPE	: Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente
PAUCOF	: Projet d'Appui Aux Unités de Conservation de la Faune
PAPN -W	: Projet d'Aménagement du Parc W (Bénin)
PDC	: Plan de Développement Communal
PGES	: Plan de Gestion Environnemental et Social
PIN	: Programme Indicatif National
PIR	: Programme Indicatif Régional
PN	: Parc National
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	: Programme Pays
PRODOC	: Project Document = document du projet (PNUD)
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RBT	: Réserve de la Biosphère Transfrontalière
RBT-W	: Réserve de la Biosphère Transfrontalière du W
REDD	: Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation
RCU	: Regional Coordination Unit
ROM	: Result Oriented Monitoring
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SCRP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SDR	: Stratégie de Développement Rural
SIG	: Système d'Information Géographique
TASP	: Technical Assistance Service Provider
TDR	: Termes de Référence
SGM	: Secrétariat Général du Ministère
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNDAF	: United Nations Development Assistance Framework
UNOPS	: Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
WAP	: Parcs W, Arly, Pendjari
WAP/FEM	:Projet Renforcer l'Efficacité et Catalyser la durabilité du Système des Aires protégées du W-Arly-Pendjari
WAPO	: Parcs W, Arly, Pendjari, Oti-Kéran-Mandouri
ZOVIC	: Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique (Burkina Faso)

Effet (s) UNDAF 1 : D'ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois et d'activités génératrices de revenus ainsi que d'une meilleure sécurité alimentaire.

Effet (s) escompté (s) du CPAP (2009-2013) :

5. Les capacités des communautés locales sont développées en vue de la préservation de l'environnement et d'une meilleure adaptation aux changements climatiques.

Produit CPAP (2009-2013) :

5.1 Des stratégies et techniques d'adaptation aux impacts des changements climatiques, sur les ressources en eau des zones arides et des régions humides sont élaborées et mises en œuvre

Produit (s) du programme escompté (s):

1. Un organe pour la coordination technique régionale (BCT) est opérationnel et appuie l'UEMOA et les pays concernés dans le domaine des questions techniques à dimension régionale.
2. L'existence et mise en œuvre de Plans d'Aménagement et de Gestion de qualité d'ensemble ou coordonnés, à jour, sur chaque complexe transfrontalier (W et Arty/Pendjari).
3. Les gestionnaires des Aires Protégées ont les capacités de gérer les AP de façon efficace, efficiente et concertée au niveau du complexe WAP.
4. Un système efficace de surveillance et de suivi biologique à moindre coût est établi et mis en œuvre
5. Les espèces phares et leurs habitats sont effectivement protégés
6. Un système adapté de Suivi-Evaluation est développé et mis en œuvre afin de faciliter l'information et les décisions régionales environnementales
7. Les populations riveraines soutiennent les AP et profitent de la gestion durable des ressources naturelles
8. Les besoins de conservation de la biodiversité sont pris en compte dans les activités de développement des zones périphériques
9. L'exploitation touristique durable au niveau local de chacune des AP augmente de façon significative par rapport à la situation actuelle et apporte des bénéfices économiques aux riverains et aux Aires Protégées.

Partenaire de mise en œuvre : Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

Parties responsables: Direction Générale du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF)
Programme des Nations Unies pour le Développement. (PNUD)

Description sommaire

Le «Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente» (PAPE) est une extension dans le temps et dans l'espace du programme ECOPAS/W. Il concerne les parcs nationaux du W-d'Arly-Pendjari et de Oti-Kéran-Mandouri (complexe WAPO), ainsi que les aires protégées adjacentes et leurs zones périphériques contiguës au Bénin, au Burkina Faso au Niger et au Togo. L'objectif visé est de renforcer durablement la conservation efficace des écosystèmes du complexe WAPO dans une perspective régionale avec une optimisation des bénéfices pour la population riveraine. Le PAPE est conçu sous forme de trois composantes correspondant aux trois résultats attendus du programme et est placé sous la coordination générale de l'UEMOA qui a en outre la charge de la composante 1 (Renforcement du cadre institutionnel régional de la conservation des aires protégées). La composante 3 (Atténuation des pressions négatives exercées par les populations, avec un bilan coûts-bénéfices positif favorable à celles-ci) est quant à elle, à la charge de la Délégation de l'Union Européenne.

La composante 2 du PAPE dénommée « Interventions dans les Aires Protégées », vise une gestion coordonnée plus efficace et viable au niveau des institutions nationales des aires protégées du complexe WAPO et de leurs ressources animales et végétales, notamment à travers la réalisation de neuf produits. Sa mise en œuvre sera assurée au plan régional par le PNUD, le bureau pays du Burkina Faso agissant comme chef de file des trois bureaux nationaux de l'Institution. Pour ce faire, un Bureau de Coordination Technique (BCT) est mis en place au Burkina-Faso sous la responsabilité du PNUD-Burkina Faso, fonctionnant en parfaite synergie (planification et gestion conjointes) avec le projet WAP/FEM, et chargé d'assurer la coordination avec l'UEMOA et la Délégation de l'Union Européenne. Le BCT est animé par un Coordonnateur Technique Régional recruté par le PNUD-Burkina Faso pour les besoins du programme et assure la coordination directe des deux équipes régionales, en charge de la réserve de biosphère transfrontalière du W (RBT-W) (basée à Niamey au Niger) et du complexe Arly-Pendjari (basée à Diapaga au Burkina Faso). Chaque équipe est appuyée par un Assistant Technique recruté par le PNUD Burkina Faso pour les besoins du Programme,

Au niveau de chacun des quatre Etats, le bureau pays du PNUD met en œuvre les activités planifiées de commun accord avec toutes les parties prenantes, en déléguant tout ou partie de la mise en œuvre des activités nationales aux organes de gestion des aires protégées concernées, selon les modalités de gestion NEX (National Execution) mais avec comme parties responsables pour la mise en œuvre des composantes nationales les contreparties nationales correspondantes. Le Programme étant sous modalité DIM (Direct Implementation), une lettre d'accord (LOA) est signée avec les parties responsables sur les composantes nationales qui leur seront confiées. Ceci leur permettra d'exécuter la composante nationale du Programme de façon similaire au niveau opérationnel suivant les procédures et modalité de réalisation nationale.

Durée du programme: 2011-2014	Dépenses 2012: 225 744,00 US \$
Domaine de résultats stratégiques (Plan stratégique): L'adaptation aux changements climatiques est promue; l'environnement et l'énergie sont efficacement intégrés.	Budget global: 2 097 952,18 US \$
Atlas Award ID: 00065436	Budget PTA 2013: 1 016 297,11 dollars US \$
Project ID : 00081941	<ul style="list-style-type: none"> • UE : 966 227,11 US \$ • PNUD: 50 000,00 US \$
Date de début: 21/09/2011	
Date de fin : 31/12/2014	
Arrangements de gestion: NEX	



[Handwritten signature]

Approuvé par (Gouvernement): **Colonel Kocou TEBLEKOU**
 Directeur Général du CENAGREF

Signature

Date *15 janvier 2013*



Au service
des peuples
et des nations

[Handwritten signature]

Approuvé par (PNUD)

Madame Nardos BEKELE - THOMAS

28/03/2013

Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies
et Représentant Résident du PNUD

Signature

Date

1. PLAN ANNUEL DE TRAVAIL 2013

1.1. PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET 2013 DE LA COORDINATION NATIONALE (ACTIVITE 1)

Cible	Source de vérification	Périodes				Responsable	Budget (dollar US)			Code budgétaire
		T1	T2	T3	T4		UE	PNUD	TOTAL	
Produit 1. Un organe pour la coordination technique régionale (BCT) est opérationnel et appuie l'UEMOA et les pays concernés dans le domaine des questions techniques à dimension régionale										
1.1	Les fournitures de bureau sont acquises et mises à la disposition des parcs (associé au lancement du Projet).	PV de réception du matériel	x	x			C/Projet/PNUD	6 172,00	6 172,00	72500 Supplies
	Sous-total 1.1							0,00	6 172,00	
1.2	L'audit du Projet est réalisé.	rapport d'audit			x		C/Projet	4 385,00	4 385,00	71400 Miscellaneous Expenses
	Sous-total 1.2							0,00	4 385,00	
1.3	Les salaires de l'équipe du Projet et des Eco-gardes sont payés.	Fiche de paiement, contrat des éco-gardes	x	x	x		C/Projet	1 672,90	1 672,90	74500 Miscellaneous Expenses
	Sous-total 1.3							3 827,10	3 827,10	75100 Facilities & Administration
	TOTAL PRODUIT 1							58 500,00	10 557,00	69 057,00
2 Produit 2. Existence et mise en œuvre de Plans d'Aménagement et de Gestion de qualité d'ensemble ou coordonnés, à jour, sur chaque complexe transfrontalier (W et Arly/Pendjari).										
2.3	Le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) de la Pendjari est révisé.	Document d'évaluation, Rapports Travail, PAG	x	x	x		RCT/CENAGREF	596,26	596,26	74500 Miscellaneous Expenses
	Sous-total 2.3							146,74	146,74	75100 Facilities & Administration
	TOTAL PRODUIT 2							2 243,00	2 243,00	
3. Produit 3. Les gestionnaires des Aires Protégées ont les capacités de gérer les AP de façon efficace, efficiente et concertée au niveau du complexe WAP										
3.2	Les ateliers de sensibilisation et d'internalisation sur les thématiques	Rapport de sensibilisation	x	x	x		C/Projet	1 500,00	1 500,00	71500 Travel
								336,45	0,00	72100 Contractual Services - Compens

spécifiques (détail participative, etc.) sont réalisés	taune,	gestion	500,00		0,00		500,00		74500	
									Microfinance Expenses	75100
Sous-total 3.2			163,55	0,00	163,55					Facilities & Administration
TOTAL PRODUIT 3			2 500,00	0,00	2 500,00					
TOTAL COORDINATION NATIONALE 2013			63 243,00	10 557,00	73 800,00					

1.2. PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET 2013 DU PARC NATIONAL DE LA PENDJARI (ACTIVITE 2)

Cible	Source de vérification	Périodes				Responsable	Budget (dollar US)			Code budgétaire
		T1	T2	T3	T4		UE	PNUD	TOTAL	
Produit 2. Existence et mise en œuvre de Plans d'Aménagement et de Gestion de qualité d'ensemble ou coordonnées, à jour, sur chaque complexe transfrontalier (W et Arly/Pendjari).										
2.3 (PAG) de la Réserve de Biosphère de la Pendjari est révisé.	Document d'évaluation, Rapports travail, PAG		X	X	X	RCT/CENAGREF	2 100,00	0,00	2 100,00	71300 Local Consultants 74500 Miscellaneous Expenses 75100 Facilities & Administration
							18 266,59	0,00	18 266,59	
							1 000,00	0,00	1 000,00	
Sous-total 2.3							22 862,25	0,00	22 862,25	
Sous-total 2.6							700,00	0,00	700,00	71600 Travel
TOTAL PRODUIT 2							10 000,00	0,00	10 000,00	
Produit 4. Un système efficace de surveillance et de suivi biologique à moindre coût est établi et mis en œuvre										
4.3 Le protocole de suivi écologique est mis en œuvre.	Indicateurs biologiques (espèces, habitat, braconnage, empiètements, données MIKE, etc.) des parcs et zones périphériques		X	X	X	D/Parcs	1 671,87	0,00	1 671,87	71600 Travel
							160,00	0,00	160,00	72100 Contractual Services - Company
							500,00	0,00	500,00	72200 Equipment and Furniture
Sous-total 4.4							168,13	0,00	168,13	75100 Facilities & Administration
TOTAL PRODUIT 4							2 500,00	0,00	2 500,00	
Produit 5. Les espèces phares et leurs habitats sont effectivement protégées										
5.1 Les équipes des parcs participent aux Rapports de patrouilles		X	X	X	X	D/Parcs	3 403,51	0,00	3 403,51	71600 Travel

patrouilles régionales										238,25	0,00	238,25	Facilities & Administration	75100
Sous-total 5.1										3 641,76	0,00	3 641,76		
TOTAL PRODUIT 5										3 641,76	0,00	3 641,76		
8. Produit 8. Les besoins de conservation de la biodiversité sont pris en compte dans les activités de développement des zones périphériques														
8.1 Les Conventions locales des ressources naturelles dans les zones sensibles de Parc sont évaluées,	Rapport d'évaluation	x				D/Parcs				9 100,00	0,00	9 100,00	Local Consultants	71300
Sous-total 8.1										637,00	0,00	637,00	Facilities & Administration	75100
8.2 Les plans de conservation de la biodiversité des communes de Maeli et de Tanguéla sont validés.	Plans de conservation de la biodiversité	x				C/Projet				9 737,00	0,00	9 737,00	Local Consultants	71300
Sous-total 8.2										19 900,00	0,00	19 900,00	Local Consultants	71300
TOTAL PRODUIT 8										21 293,00	0,00	21 293,00	Facilities & Administration	75100
9. Produit 9. L'exploitation touristique durable au niveau local de chacune des AP augmente de façon significative par rapport à la situation actuelle et apporte des bénéfices économiques aux riverains et aux AP										31 030,00	0,00	31 030,00		
9.3 Les supports de communication sont édités et distribués.	Les différents supports.	x	x			C/Projet				1 500,00	0,00	1 500,00	Local Consultants	71300
Sous-total 9.3										107,48	0,00	107,48	Miscellaneous Expenses	74500
TOTAL PRODUIT 9										112,52	0,00	112,52	Facilities & Administration	75100
PARC NATIONAL PENDJARI										1 720,00	0,00	1 720,00		
TOTAL PRODUIT 9										1 720,00	0,00	1 720,00		
PARC NATIONAL PENDJARI										71 754,01	0,00	71 754,01		

	UE	PNUD	TOTAL
MONTANT PENDJARI PRODOC POUR EXERCICE 2013	39 004,00	0,00	39 004,00
REPORT BUDGET PENDJARI 2012	32 750,01	0,00	32 750,01
BUDGET PENDJARI 2013	71 754,01	0,00	71 754,01

1.3. PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET 2013 DU PARC NATIONAL DU W (ACTIVITE 3)

Cible	Source de vérification	Périodes				Responsable	Budget (dollar US)			Code budgétaire
		T1	T2	T3	T4		UE	PNUD	TOTAL	
Produit 1. Un organe pour la coordination technique régionale est opérationnel et appuie l'UEMOA et les pays dans le domaine des questions techniques à dimension régionale										
1.1 Les fournitures de bureau sont acquises et mises à la disposition des parcs (Lancement du Projet y est associé).	PV de réception du matériel	x	x		C/Projet/PNUD	30 500,00	0,00	30 500,00	71600 Travel 72200 Equipment and Furniture 73100 Rent meeting rooms 74500 Miscellaneous Expenses 75100 Facilities & Administration	
						564,49	0,00	564,49		
						3 385,51	0,00	3 385,51		
						51 750,00	0,00	51 750,00		
						Sous-total 1.1				
1.3 Les salaires de l'équipe du Projet et des Encargés sont payés	Fiche de payement, contrat des engagés	x	x	x	C/Projet	0,00	26 408,00	26 408,00	71400 Contractual Services - Inkind 71500 Travel 72200 Equipment and Furniture 72500 Supplies 73100 Rent meeting rooms 74500 Miscellaneous Expenses 75100 Facilities & Administration	
						6 000,00	0,00	6 000,00		
						850,00	0,00	850,00		
						300,00	0,00	300,00		
						Sous-total 1.3				
1.4 L'atelier d'élaboration et d'évaluation des documents de planification est réalisé.	Documents de planification	x		x	C/Projet	911,31	0,00	911,31	74500 Miscellaneous Expenses 75100 Facilities & Administration	
						4 068,69	0,00	4 068,69		
						1 800,00	0,00	1 800,00		
						13 930,00	0,00	13 930,00		
						Sous-total 1.4				
1.5 Les conservateurs des Parcs et le coordonnateur ont participé aux réunions régionales (bimensuelles, semestrielles) du complexe WAPC.	Rapport de réunion	x	x	x	C/Projet	5 400,00	0,00	5 400,00	71500 Travel 72100 Contractual Services- 72400 Communic & Audio Visual 74500 Miscellaneous Expenses 75100 Facilities & Administration	
						3 000,00	0,00	3 000,00		
						700,00	0,00	700,00		
						53,27	0,00	53,27		
						Sous-total 1.5				
						9 794,00	0,00	9 794,00		

1.6	Les séances des comités de gestion des Parcs de la Pendjari et du W sont tenues.	Rapports de séances	x	X	D/Parcs	14 000,00	0,00	14 000,00	71600 Travel
						1 054,00	0,00	1 054,00	Equipment and Furniture 72200
						1 000,00	0,00	1 000,00	Rent meeting rooms 73100
						1 123,78	0,00	1 123,78	Facilities & Administration 75100
Sous-total 1.6						17 177,78	0,00	17 177,78	71600 Travel
1.7	Les sessions du Comité National de Pilotage sont tenues.	Rapports de session du Comité National de Pilotage	x	x	DG/CENAGREF	11 000,00	0,00	11 000,00	72200 Travel
						850,00	0,00	850,00	Equipment and Furniture 72900
						300,00	0,00	300,00	Supplies 73100
						3 800,00	0,00	3 800,00	Rent meeting rooms 74500
						5 068,69	0,00	5 068,69	Miscellaneous Expenses 75100
						1 471,31	0,00	1 471,31	Facilities & Administration
						22 490,00	0,00	22 490,00	71600 Travel
Sous-total 1.7						22 490,00	0,00	22 490,00	72200 Travel
1.8	Les réunions du comité de préparation du CTS/CM sont tenues.	PV de réunion	x		DG/CENAGREF	500,00	0,00	500,00	Equipment and Furniture 74500
						1 472,90	0,00	1 472,90	Miscellaneous Expenses 75100
						327,10	0,00	327,10	Facilities & Administration
						5 000,00	0,00	5 000,00	71600 Travel
Sous-total 1.8						2 200,00	0,00	2 200,00	72200 Travel
1.9	Au mois une mission de suivi des activités du Programme par le CENAGREF et le MEHU est effectuée.	PV de réunion	x	X	DG/CENAGREF	500,00	0,00	500,00	Equipment and Furniture 74500
						1 902,90	0,00	1 902,90	Miscellaneous Expenses 75100
						397,10	0,00	397,10	Facilities & Administration
						5 000,00	0,00	5 000,00	71600 Travel
Sous-total 1.9						2 200,00	0,00	2 200,00	72200 Travel
1.10	Les équipements de l'AT Pendjari sont mis à sa disposition.	PV de réception du matériel	x	x	Equipe du Projet/PNUD	0,00	12 000,00	12 000,00	71600 Travel
						0,00	1 035,00	1 035,00	72200 Travel
						0,00	13 035,00	13 035,00	Equipment and Furniture
Sous-total 1.10						0,00	13 035,00	13 035,00	71600 Travel

1.11	La logistique (Véhicule, mobiliers de bureau, etc) est acquise.	PV de réception du matériel	x	x				C/Projet I/PNUD	1 500,00	0,00	1 500,00	71600 Travel	
									220 008,31	0,00	220 008,31	Equipment and Furniture 72100	
									2 000,00	0,00	2 000,00	Miscellaneous Expenses 74500	
									15 645,58	0,00	15 645,58	Facilities & Administration 75100	
									239 153,89	0,00	239 153,89		
									Sous-total 1.11				
									TOTAL PRODUIT 1	364 295,67	39 443,00	403 738,67	
2.	Produit 2. Existence et mise en œuvre de Plans d'Aménagement et de Gestion de qualité d'ensemble ou coordonnées, à jour, sur chaque complexe transfrontalier												
2.1	Le plan de recherche élaboré par le BCT et le BCG est mis en œuvre.	Plan de recherche	x	x	X	x		C/Projet	232,37	0,00	232,37	Contractual Services - Computers 74500	
									48,00	0,00	48,00	Miscellaneous Expenses 75100	
									19,63	0,00	19,63	Facilities & Administration	
									Sous-total 2.1	300,00	0,00	300,00	71600 Travel 71300 Local Consultants
2.2	L'équipe du projet participe à la révision du Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W.	Rapports de participation, PAG	x	X	X	x		RCT/CENAGREF	26 000,00	0,00	26 000,00		
									2 576,07	0,00	2 576,07	Miscellaneous Expenses 74500	
									2 560,32	0,00	2 560,32	Facilities & Administration 75100	
									Sous-total 2.2	39 136,39	0,00	39 136,39	72100 Contractual Services - Computers 75100
2.4	Le DAO de réalisation des infrastructures est rédigé.	DAO Valide	x					C/Projet	467,29	0,00	467,29		
									32,71	0,00	32,71	Facilities & Administration 75100	
									Sous-total 2.4	500,00	0,00	500,00	71600 Travel 72100 Contractual Services - Computers 74500
2.5	Les points d'eau (2) sont réalisés.	Rapports de suivi et de réception	x	x	X	x		D/Parcs	16 800,00	0,00	16 800,00		
									491,59	0,00	491,59	Miscellaneous Expenses 75100	
									1 308,41	0,00	1 308,41	Facilities & Administration 75100	
									Sous-total 2.5	20 000,00	0,00	20 000,00	
2.6	Les infrastructures (2 forages réhabilités et 1	Rapports de suivi et de	x	x	X	x		D/Parcs	1 000,00	0,00	1 000,00	71600	

œuvre.	(espèces, habitat, braconnage, empiètements, données MICE, etc.) des parcs et zones périphériques						160,00	0,00	160,00	Contractual Services - Comptele 72100
							500,00	0,00	500,00	
							0,00	0,00	0,00	Miscellaneous Expenses 75100
							166,13	0,00	166,13	Facilities & Administration 75100
Sous-total 4,4							2 500,00	0,00	2 500,00	
							1 000,00	0,00	1 000,00	71600 Travel
							13 064,49	0,00	13 064,49	72100 Contractual Services
							6 300,00	0,00	6 300,00	72200 Equipment and Furniture
							3 000,00	0,00	3 000,00	74500 Miscellaneous Expenses
							1 635,51	0,00	1 635,51	75100 Facilities & Administration
Sous-total 4,4							25 000,00	0,00	25 000,00	
TOTAL PRODUIT 4							171 402,00	0,00	171 402,00	
5 Produit 5. Les espèces phares et leurs habitats sont effectivement protégées										
							15 000,00	0,00	15 000,00	71600 Travel
							3 289,72	0,00	3 289,72	72200 Equipment and Furniture
							1 280,28	0,00	1 280,28	75100 Facilities & Administration
Sous-total 5,1							19 570,00	0,00	19 570,00	
TOTAL PRODUIT 5							19 570,00	0,00	19 570,00	
6 Produit 6. Un système adapté de Suivi-Evaluation est développé et mis en œuvre afin de faciliter l'information et les décisions régionales environnementales										
							900,00	0,00	900,00	72100 Contractual Services - Comptele
							63,00	0,00	63,00	75100 Facilities & Administration
Sous-total 6,1							963,00	0,00	963,00	
							19 000,00	0,00	19 000,00	71300 Local Consultants
							2 230,00	0,00	2 230,00	71600 Travel
							1 000,00	0,00	1 000,00	72100 Contractual Services -
6.2	La catégorisation des Aires Protégées du Bénin suivant les nomenclatures internationales est réalisée	Rapports de consultation	X	X	X	C-Projet				

	naturelles dans les zones sensibles sont évaluées.							7 000,00	0,00	7 000,00	71600 Travel
								707,00	0,00	707,00	Miscellaneous Expenses 74300
								380,49	0,00	380,49	Rent meeting rooms 73100
								1 182,12	0,00	1 182,12	Facilities & Administration 75100
								18 089,61	0,00	18 089,61	71300
Sous-total 8.1							30 000,00	0,00	30 000,00	Local Consultants 71600	
8.2	Les plans de conservation de la biodiversité des communes de Mallianville, Karimama, Kandi et de Kérou sont validés.	Plans de conservation de la biodiversité	x				C/Projet	9 000,00	0,00	9 000,00	Travel 72200
								1 800,00	0,00	1 800,00	Equipment and Furniture 73100
								1 200,00	0,00	1 200,00	Rent meeting rooms 74900
								1 446,36	0,00	1 446,36	Miscellaneous Expenses 75100
								3 041,24	0,00	3 041,24	Facilities & Administration 71300
Sous-total 8.2							46 487,60	0,00	46 487,60	71300	
8.3	Les plans de conservation de la biodiversité au niveau de Kouandé et de Toucoultouna sont validés.	Plans de conservation de la biodiversité	x	X	X		C/Projet	18 000,00	0,00	18 000,00	Local Consultants 71600
								1 900,00	0,00	1 900,00	Travel 72200
								1 000,00	0,00	1 000,00	Equipment and Furniture 73100
								400,00	0,00	400,00	Rent meeting rooms 74500
								2 062,49	0,00	2 062,49	Miscellaneous Expenses 75100
Sous-total 8.3							1 635,37	0,00	1 635,37	Facilities & Administration 75100	
TOTAL PRODUIT 8							24 997,66	00,00	24 997,66		
Produit 9. L'exploitation touristique durable au niveau local de chacune des AP augmente de façon significative par rapport à la situation actuelle et apporte des bénéfices économiques aux riverains et aux AP							89 555,07	00,00	89 555,07		
9.1	Une visite des scolaires des communes riveraines des Parcs de la Pendjari et du W est organisée	Rapport de visite	x	x			C/Projet	3 200,00	0,00	3 200,00	71600 Travel
								3 979,64	0,00	3 979,64	Contractual Services - Companies 74500
								1 000,00	0,00	1 000,00	Miscellaneous Expenses 74500

2. ARRANGEMENT DE GESTION

2.1. Modalités de financement

Le coût global de l'ensemble des activités du PAPE-R2 pour l'année 2013 est estimé à 1 016 297,11 US \$ avec un report de budget de l'année 2012 s'élevant à 413 768,11 US \$. L'estimation des besoins financiers a été effectuée sur la base des résultats attendus de chaque produit du programme.

Le présent Programme sera financé par les ressources de l'Union Européenne, les ressources régulières du PNUD, et les ressources du Budget National. Ces derniers apporteront leur contribution en suivant les modalités de partage des coûts¹. Ce mécanisme flexible de financement va permettre aux PTF désireux d'accompagner le Projet, d'apporter leur contribution d'une manière conforme à leurs règles et procédures.

2.3. Modalités de mise en œuvre

Le projet est exécuté conformément aux procédures et modalités d'exécution nationale. Ces procédures doivent, toutefois, s'adapter aux dispositions d'assurance qualité du PNUD.

Le PNUD travaille en étroite collaboration avec l'UEMOA et la Délégation de l'Union Européenne (DUE) du Burkina Faso pour les aspects régionaux et de coordination. Le PNUD-Bénin travaille avec la DUE pour les aspects nationaux. L'ensemble des rapports seront soumis à la DUE au Burkina Faso et au CTS, avec une copie pour le BCG (UEMOA).

Le PNUD Burkina Faso est donc chargé de la composante « coordination régionale » et de la composante « nationale » du Burkina Faso. Le PNUD Niger et le PNUD Bénin seront donc responsables respectivement des composantes « nationales » du Niger et du Bénin.

La durée du Projet est de quatre (04) ans ; elle pourra être prolongée en cas de besoin après négociation entre le Gouvernement, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Union Européenne.

Le Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU) est le partenaire de réalisation du projet à travers le Centre de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) qui assure la mise en œuvre du projet avec l'appui du PNUD.

L'équipe de projet est composée d'un Directeur National du Projet, d'un Coordonnateur, d'un Expert en Suivi Evaluation, d'un Responsable Administratif et financier et d'un Chauffeur recrutés.

Le CENAGREF établit des accords de collaboration avec les principales institutions, organisations et individus susceptibles de jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du projet, tel que défini dans le présent document de projet. Ceux-ci peuvent être à l'échelle locale, nationale ou internationale, tous en conformité avec les procédures du PNUD.

La gestion des ressources du Projet sera régie par le principe de mise à disposition d'avances de fonds sur une base trimestrielle pour les contrats et dépenses directement gérés par le Gouvernement (CENAGREF). Toutefois, en attendant l'évaluation des capacités de l'agence de mise en œuvre du Projet, cette gestion devra se conformer aux dispositions du mémorandum du PNUD en date du 16 décembre 2008 et relatif à la gestion des avances de fonds en faveur des projets mis en œuvre sous la modalité d'Exécution Nationale (NEX).

Le Ministère à travers le Centre de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) prend toutes les dispositions nécessaires requises pour mettre à la disposition de l'équipe du Projet des locaux et des bureaux fonctionnels.

3. Les organes de pilotage

Le PAPE dans son ensemble est piloté et suivi par plusieurs organes à caractère décisionnel ou consultatif. Ce pilotage est organisé et mis en œuvre en pleine collaboration avec le programme WAP/FEM.

3.1. Au niveau Régional

✓ Le Conseil des Ministres (CM)

Le CM oriente et définit les stratégies, approuve les recommandations du CTS ainsi que les accords de gestion et des PAG (régionaux). C'est lui qui harmonise les politiques sectorielles entre les 3 pays (+Togo dans un proche avenir).

Le CM est organisé une fois par an, directement par UEMOA. Les membres du CM sont les ministres en charge de l'environnement, DDRE UEMOA, les PTF en sont les observateurs.

✓ Le Comité Technique de Suivi (CTS)

C'est l'organe de pilotage du projet qui met en œuvre les orientations du CM et ses recommandations. Le CTS contrôle la bonne application des PAG et des plans d'affaires et le développement des synergies à l'échelle du complexe WAP. Il est organisé une fois par an par l'UEMOA et de manière *ad'hoc* sur demande écrite d'un de ses membres permanents approuvée par les présidents en exercice.

3.2. Au niveau National

✓ Le Comité de concertation national

C'est en fait le Comité National de Pilotage des Projets d'appui à la gestion des réserves nationales de faune (CNPP) créé par arrêté n°0120/MEHU/DC/SGM/CENAGREF/SA du 15 novembre 2012. Il constitue un cadre de concertation entre le Ministère en charge de la faune, les institutions et autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes de gestion des réserves de faune en République du Bénin.

Le CNPP est responsable des orientations stratégiques, du pilotage et de la bonne gouvernance générale des projets et programmes de gestion de la faune. Ses attributions sont :

- donner les orientations pour une mise en œuvre efficiente et une bonne coordination des interventions ;
- approuver les programmes d'activités, les budgets annuels et les rapports d'activités de réalisation physique et financière ;
- faciliter les relations avec les ministères, institutions privées et publiques, ONG, Partenaires Techniques et Financiers et autres agences internationales de développement impliquées dans la gestion des réserves de faune ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations des différentes missions d'appui, de supervision et des audits ;
- accompagner les efforts pour la mobilisation des contreparties nationales des Projets et Programmes ;
- rechercher les voies et moyens pour le règlement des problèmes qui peuvent entraver la mise en œuvre des activités.

Les membres du Comité National de Pilotage sont :

- Le Conseiller Technique en charge des Aires Protégées du Ministre en charge de la faune ;
- Le représentant du Ministre en charge du Tourisme ;
- Le Directeur Général du Centre National de Gestion des Réserves de Faune ;
- Le Secrétaire Général du Ministère en charge de la faune ou son représentant ;
- Le Directeur de la Programmation et de la Prospective du Ministère en charge de la faune ;
- Le représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Le représentant du Ministre en charge du Développement ;
- Le représentant du Ministre en charge de l'Economie et des Finances ;
- Le Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles ou son représentant ;
- Le Directeur Exécutif de la Fondation des Savanes Ouest-Africaines ;
- Le Responsable de la Cellule Technique du Centre National de Gestion des Réserves de Faune ;

- Les Coordonnateurs des Projets et Programmes de gestion de la faune ;
- Le Président de l'Association des Communes riveraines du Parc National de la Pendjari ;
- Le Président de l'Association des Communes riveraines du Parc National du W ;
- Le Représentant des associations des promoteurs d'industries touristiques et hôtellerie du Bénin ;
- Le Président de l'Union des Associations Villageoises de gestion des Réserves de Faune de la Pendjari (U-AVIGREF-Pendjari) ;
- Le Président de l'Union des Associations Villageoises de gestion des Réserves de Faune du W (U-AVIGREF- W) ;
- Le Directeur National du Parc de la Pendjari ;
- Le Directeur National du Parc de W ;
- Le Directeur du Laboratoire d'Ecologie Appliquée de l'Université d'Abomey-Calavi ;
- Le Représentant de l'Association des Amodiataires du Bénin ;
- Deux (02) représentants des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et autres entités privées œuvrant dans le domaine de la conservation des Aires Protégées.

Le Directeur Général du Centre National de Gestion des Réserves de Faune appuyé par les Coordonnateurs des projets et programmes de gestion de la faune assurent le Secrétariat du CNPP. Le CNPP se réunit en session ordinaire deux fois par an pour valider approuver le plan de travail annuel, apprécier le niveau d'exécution des activités planifiées et formuler des orientations pour la suite. Il prend ses décisions par consensus, ou à défaut, à la majorité absolue de ses membres présents y compris l'approbation des plans de travail du projet et des rapports d'activités. Il peut se réunir en session extraordinaire, si les circonstances l'exigent et sur convocation de son Président ou sur demande des trois-quarts (¾) des membres.

3.3. Les organes de gestion et de suivi

3.3.1. Au niveau Local: le Cercle de concertation local

Ce sont les Comités de Coordination du Développement des réserves de la Pendjari et du W-Bénin. Les membres sont tous les intervenants autour de chacune des Aires Protégées. Le Directeur du Parc National préside les réunions des comités de Développement et le Président de l'Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) assure le Secrétariat.

3.3.2. Au niveau Régional : Les Comités de Gestion : RBTW et Arly-Pendjari

Ces deux comités de gestion préparent, élaborent et révisent les PAG et mettent en œuvre les plans d'action annuels conformément au PAG et aux autres documents de planification, notamment les PTA. Ils assurent l'exécution des activités en partenariat avec toutes les structures concernées et la mise en œuvre des recommandations du CTS. Les comités se réunissent une fois par trimestre. Les réunions sont organisées par le conservateur régional de chaque bloc.

3.4. Les organes consultatifs

3.4.1. Au niveau Régional

✓ Le Conseil Scientifique (CS)

Il est en charge des orientations scientifiques (biodiversité, économique, sociale, archéologique) et aide à la programmation et au Suivi-Evaluation des activités de recherche, ainsi qu'à la promotion des actions de recherche. Le CS est le conseiller du CTS en matière de recherche. Le CS se réunit une fois tous les 3 ans.

✓ Le Forum régional des acteurs PAPE

C'est l'organe de diffusion et de partage de l'information entre les intervenants. Le forum organise des ateliers thématiques, le suivi des activités du projet, ainsi que le suivi en lien avec le processus de décentralisation. Le

forum fait des recommandations sur les politiques nationales et régionales de gestion des AP, Biodiversité ou gestion durable des RN. C'est l'UEMOA qui doit l'organiser une fois tous les 3 ans.

✓ Le Groupe PTF – Complexe WAP

Ce groupe est en charge de la revue périodique de la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre de l'Action. Il est en charge de l'appréciation politique, financière et technique du programme. Il fait des propositions d'orientation stratégiques au CM. Il se réunit une fois par an et est organisé par UEMOA et de manière *ad hoc* à la demande d'un membre. Les membres du groupe sont un représentant UEMOA et les PTF régionaux.

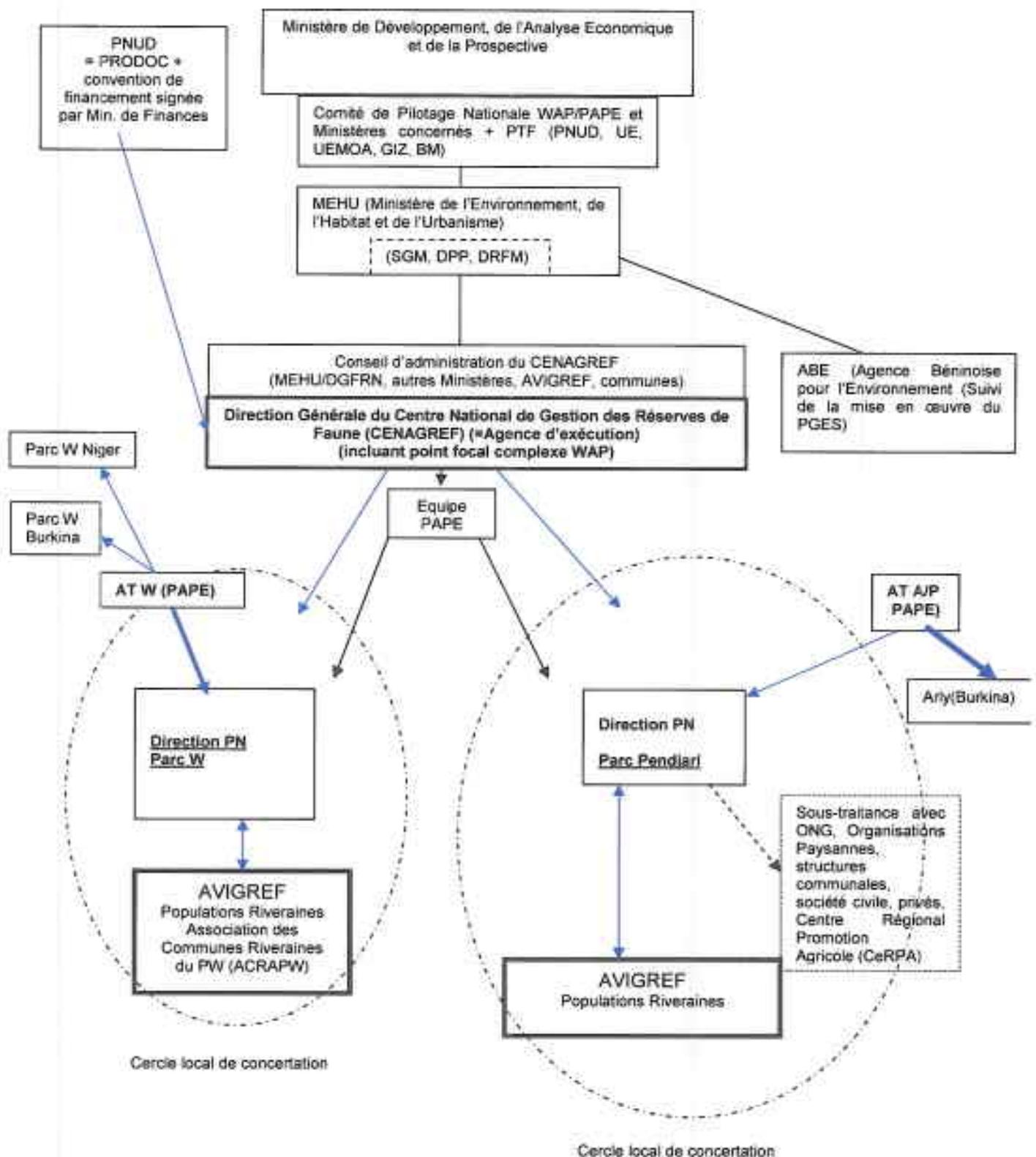
3.5. L'équipe du projet

Le présent projet, sous la direction du Directeur du Centre de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), est géré par une équipe composée d'un Coordonnateur et d'un Gestionnaire Administratif et Financier.

Un personnel de soutien composé d'un chauffeur appuiera l'équipe de gestion. L'équipe de projet travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et le PNUD.

Le diagramme ci-dessous illustre la composition du cadre de sa mise en œuvre :

Organigramme du Programme Régional PAPE/WAP, Composante Nationale du Bénin



4. Cadre de Suivi-Evaluation

4.1. Suivi des performances

Le PNUD, assure le suivi des activités et de l'exécution des dépenses. Les rapports sont présentés conformément aux dispositions des conditions générales applicables aux conventions de contribution signées entre le PNUD et l'UE. Les rapports sont préparés sous la responsabilité du Coordinateur Technique Régional (AT PNUD/BCT), validés par le bureau du PNUD de Burkina Faso (lead) et transmis à la Délégation de l'UE du Burkina Faso et au BCG basé auprès de l'UEMOA.

La composante 2 du PAPE et le WAP/FEM bénéficie d'une planification conjointe des activités, de plusieurs indicateurs communs ainsi que d'un cadre commun de suivi. Le suivi de la composante 2 est conduit en accord avec des procédures établies du PNUD et est mené par l'équipe de la composante (AT PNUD, équipe WAP et partenaires du terrain) et par les Bureaux de Pays du PNUD, avec un soutien particulier par le PNUD Burkina Faso comme agence lead et des experts externes en cas de besoin.

4.2. Suivi et rapportage

Des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) sont proposés dans le cadre des résultats et des ressources pour chacun des 9 produits attendus de la composante 2, ainsi que des cibles annuelles. D'autres indicateurs plus détaillés, en rapport avec les cibles annuelles, sont définis par l'équipe du BCT et les Equipes des AP. La progression de ces indicateurs vers les cibles attendues fait l'objet de suivi interne et externe du projet et présente l'élément clé des rapports périodiques de chaque composante dans le but de montrer les objectifs atteints selon le Plan Annuel de Travail/DP du projet et d'évaluer les performances du projet en contribuant aux résultats escomptés.

Le niveau initial de chaque indicateur dont la situation de départ est complétée au plus tard 4 mois après le début du projet par les équipes du projet (AT PNUD, WAP incluant AT UICN, gestionnaires des AP, ONG et d'autres partenaires) et des consultants (court terme) recrutés selon les besoins.

En concordance avec le système de suivi du projet WAP/FEM et les procédures du PNUD, l'évolution des indicateurs est mesurée 2 fois par an et intégrée dans les rapports périodiques obligatoires (APR, PIR, TPR, rapport trimestriel du PNUD, rapport annuel et semestriel de l'UEMOA et des ONG). Le format des rapports périodiques applique le format standardisé des NU.

Le format du **Rapport annuel de Projet (APR du PNUD)** (fin décembre/janvier) inclut :

- Une analyse de la performance du projet au cours de la période relevée, comprenant la réalisation des produits attendus et, si possible, l'information sur le statut des indicateurs du résultat
- Les obstacles rencontrés au cours de la réalisation du projet et leurs causes
- Plan annuel de travail et budget, et évaluation de l'assistance aux pays (CAE-Country Assistance Evaluation) et autres rapports de dépenses [produit par le système ERP (Entreprise Resource Planning)]
- Enseignements tirés
- Recommandations claires pour une orientation future en abordant les problèmes clés encore présents.

Un rapport semestriel (**Rapport d'exécution du projet (PIR) du PNUD**). Le PIR sera produit en complémentarité avec le WAP/FEM et en alternance avec l'APR comme rapport semestriel d'avancement de la composante (6 mois après le APR, en juin/juillet). En plus des éléments obligatoires de l'APR, le PIR inclut une analyse détaillée des risques et des hypothèses du projet et des mesures d'atténuation.

Les APR et PIR sont préparés par le BCT, validés par les Bureaux de pays (PNUD- BP) et les PIR individuels sont rassemblés, revus et analysés par le bureau PNUD Burkina Faso (lead) avant d'être envoyés à la DUE, à l'UEMOA et aux partenaires au niveau de chaque pays.

Au niveau national le système de suivi est complété par deux **Comités de pilotage** (PNUD-BP, BCT, gouvernement) et un rapport correspondant. Les PIR sont alors discutés au cours des comités de pilotage. Le rapport est présenté pendant la réunion annuelle des **comités de pilotage nationaux** et constitue la base de

l'élaboration des propositions des PTA et du budget. La réunion du comité de pilotage national sert à obtenir comme résultat un rapport national agrégé qui servira comme recommandation et élément de planification pendant le CTS et le CM du projet.

Les cibles annuelles attendues de chaque IOV sont proposées ou précisées par les responsables de chaque AP et chaque composante dans leur PTA/DP, coordonnés pendant les réunions de gestion de chaque bloc et les comités de pilotage nationaux, et validées pendant la réunion annuelle du CTS et du CM. Une réunion trimestrielle entre le BCG et le BCT assure la coordination et la complémentarité des activités des composantes 1 et 2 du PAPE. Le système de rapportage au niveau de la composante 2 (PNUD) est complété par des courts **rapports trimestriels**, servant de base de décaissement des fonds. Une réunion trimestrielle des comités de gestion W et Arly/Pendjari sert de cadre de suivi interne et d'élaboration du rapport/programme trimestriel coordonné des différents AP et des acteurs de la périphérie. Les gestionnaires de chaque AP fournissent leurs rapports trimestriels, semestriels et annuels aux bureaux du PNUD du pays et aux AT du BCT.

Les AT du BCT sont chargés en concertation avec les équipes nationales de rédiger les rapports de synthèse par bloc. Le Coordinateur Technique Régional du BCT (PAPE) transmet les rapports de synthèse du R2 semestriels et annuels au PNUD de Burkina Faso, qui les valide et transmet à la DUE et à l'UEMOA, chargée de la rédaction du rapport annuel du projet à présenter au CTS et CM.

Les bureaux PNUD des pays appuient les équipes du projet dans l'élaboration des APR, PIR et la TPR et assurent le suivi par au moins 2 visites de terrain par an dans chaque pays. Ils assurent également les audits du projet selon les procédures PNUD et la communication/ information et implication des DUE et des autres bailleurs de fonds dans le suivi selon des mécanismes de coordination spécifiques de chaque pays.

L'UEMOA (BCG) participe aux principales réunions de planification décentralisée (comités de pilotage nationaux, réunions trimestrielles des comités de gestion des blocs W et Arly/Pendjari, réunion trimestrielle avec le BCT) dans le but d'assurer la circulation d'information et la complémentarité des activités. Elle est également chargée de distribution à temps des rapports de CTS et CM aux acteurs concernés.

Mis à part le rapportage formel, les parties prenantes s'efforcent d'échanger régulièrement des informations sur le programme et de maintenir des relations positives tout au long de son exécution. De même, un suivi externe orienté vers les résultats (ROM) est effectué par des consultants indépendants recrutés directement par la Commission Européenne sur la base du cahier des charges correspondant et financé hors du cadre de la convention de contribution entre l'UE et le PNUD. En principe, ce suivi débute à compter du sixième mois de mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du projet et prend fin au plus tard six mois avant la fin de la phase de mise en œuvre opérationnelle. Toutes activités de suivi se font en conformité avec le FAFA (Art.1) et les Conditions Générales (Art. 8) de la convention de contribution entre l'UE et PNUD.

4.3. Évaluation

Toutes activités d'évaluation entreprises par la Délégation de l'UE se font en conformité avec le FAFA (Art.1) et les Conditions Générales (Art. 8) de la convention de contribution entre l'UE et PNUD. Des évaluations externes sont réalisées pendant la durée de la Convention de financement globale du PAPE par des consultants indépendants recrutés directement par la Commission Européenne, sur la base du cahier des charges correspondant (financées hors du cadre de la convention de contribution entre l'UE et le PNUD), de la manière suivante : une évaluation à mi-parcours ; une évaluation finale au début de la phase de clôture ; éventuellement, une évaluation ex post.

La revue à mi-parcours est particulièrement l'occasion d'analyser le programme sous l'angle de la gestion efficiente des AP et la viabilité économique, en particulier vis-à-vis du rapport coûts / bénéfices des activités réalisées ou en cours et de la direction prise par le programme. Les infrastructures déjà construites par des projets financés par FED précédemment devront être également évaluées. La revue à mi-parcours analyse également l'évolution du contexte et notamment les autres projets connexes au projet. Une attention particulière est donnée à la création et au fonctionnement de la Fondation des Savanes Ouest Africaines.

Dans la perspective de la création du complexe WAPO avec la prise en compte du parc Oti-Kéran-Mandouri du Togo (à la charge de l'UEMOA), les structures nationales compétentes chargées de la gestion des AP du Togo sont invitées à prendre part à toutes les activités d'importance relatives au présent projet.

L'UEMOA, les Etats bénéficiaires et la Commission Européenne analysent les conclusions et les recommandations de l'évaluation à mi-parcours et décident d'un commun accord de l'action de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du Projet. Cette éventuelle réorientation va en priorité vers les entités gestionnaires des AP les plus efficaces et efficientes et ayant intégrés les principes de bonne gestion. Elle doit prendre en compte les besoins, et cibler des actions ayant les meilleures perspectives économiques et sociales.

La Commission Européenne informe les Bénéficiaires au moins 30 jours à l'avance, des dates prévues pour la réalisation des missions d'évaluation. Les bénéficiaires collaborent efficacement avec les experts en matière de suivi et/ou d'évaluation, leur transmettent notamment tous les documents et informations nécessaires et leur donnent accès aux installations et aux activités menées dans le cadre du Projet.

4.4. Audit et contrôle interne

Pour les activités exécutées en gestion conjointe par le PNUD sous la convention de contribution, l'organisation internationale utilise ses propres règles gouvernant l'audit, le contrôle interne et de comptabilité, selon les accords en vigueur avec ladite organisation et les règles de la convention de contribution.

Les composantes nationales, étant mises en œuvre à travers une exécution de type NEX au niveau opérationnel, doit faire l'objet d'audits NEX selon les procédures pertinentes du PNUD.

La composante régionale, étant mise en œuvre de façon purement DIM, est auditée selon les procédures pertinentes du PNUD.

Les rapports d'audit des composantes nationales du Niger et du Bénin doivent être transmis au PNUD Burkina Faso qui les compile, avec l'audit de la composante régionale.

5. Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation du logo du PNUD par les projets.

5.1. Droit d'auteur

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit: « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.*

Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »

5.2. Utilisation du logo

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos

séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première page de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

5.1. Respect de l'avis de non-responsabilité

Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : «Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres». Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

6. Suivi-évaluation

Le suivi & évaluation du projet sera mené conformément aux procédures établies par le PNUD et le FEM et sera fourni par l'équipe du projet et le Bureau National du PNUD avec l'appui de l'Unité de Coordination Régionale du PNUD/FEM à Dakar.

Le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après:

6.1. Au cours du cycle annuel

Sur une base trimestrielle, une évaluation qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du Team Leader doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d'activités.

Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team leader pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.

Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Team Leader, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.

En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le Rapport de Progrès du Projet qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshot, sera soumis ensemble avec le Rapport Combiné des Dépenses, chaque trimestre par l'équipe de Composante du PNUD et l'Unité de Coordination et d'Appui à la Gestion du Programme, à la revue du Comité Technique de Gestion du projet, dans le cadre de la revue trimestrielle de composante sous le leadership du Comité de Pilotage du Programme Cadre.

Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Team Leader pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.

Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

6.2. A la fin de l'année

Rapport de Revue Annuelle: Un rapport de revue annuelle doit être préparé par le Coordonnateur du Projet en collaboration avec le Team Leader et l'Unité de Coordination et d'Appui à la Gestion du Programme, et partagé avec le Comité Technique puis le Comité de Pilotage du Programme Cadre. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.

Revue annuelle du Projet. Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme Cadre, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Comité de Pilotage du Programme Cadre et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets.

7. Contrôle Qualité des Résultats d'Activité du Projet.

Produit 1 : Un organe pour la coordination technique régionale (BCT) est opérationnel et appuie l'UEMOA et les pays concernés dans le domaine des questions techniques à dimension régionale		
Indicateurs retenus	Une structure (BCT) travaille en coopération avec l'UEMOA et assure la coordination technique et le flux d'information au niveau régional	Date de début: Jan. 2013 Date de Fin: Dec. 2013
But	Une structure de conseil /coordination technique régionale travaille en franche coopération avec l'UEMOA et les réunions mensuelle BCT – BCG	
Description	Organiser des rencontres régulières de coordination et d'harmonisation.	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
Plans de travail harmonisés entre PAPE, WAP et PAGAP	Documents de planifications (PTA, PTT, rapports de suivi, etc)	Jan 2013
Sessions du Comité National de Pilotage tenues	PV ou rapports de réunions	Dec 2013
Sessions des comités de gestion des Parcs	PV ou rapports de réunions	Sept 2013
Remise des équipements aux conservateurs des Parcs	PV de réception	Mars 2013
Participation aux réunions régionales du complexe WAPO	PV ou rapports de réunions	Sept 2013

Produit 2 : Existence et mise en œuvre de Plans d'Aménagement et de Gestion de qualité d'ensemble ou coordonnés, à jour, sur chaque complexe transfrontalier (W et Arly/Pendjari).		
Indicateurs retenus	- Les conditions écologiques s'améliorent - PAG sont actualisés et mis en œuvre	Date de début: Jan. 2013 Date de Fin: Dec. 2013
But	Les PAG sont actualisés et mis en œuvre en prenant en compte les contributions réelles des autres projets d'appui/partenaires	
Description	- Organiser les activités d'évaluation et d'actualisation des PAG - Réaliser les infrastructures prioritaires	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
Actualisation du PAG du W	PAG actualisé	Déc 2013
Actualisation du PAG de la Pendjari	PAG actualisé	Déc 2013
Les infrastructures prioritaires sont réalisées (2 toilettes sèches dans Pendjari et 2 forages et 2 points d'eau dans le W-Bénin)	PV de réception	Déc 2013
Plan de recherche mis en œuvre	Rapport d'activités des parcs	Juin 2013

Produit 3 : Les gestionnaires des Aires Protégées ont les capacités de gérer les AP de façon efficace, efficiente et concertée au niveau du complexe WAP		
Indicateurs retenus	Les capacités des institutions de gestion des aires protégées, sont renforcées	Date de début: Jan. 2013 Date de Fin: Dec. 2013
But	Augmentation de l'efficacité de la gestion des principales aires protégées du complexe	

	écologique WAP.	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le plan de formation prioritaire des équipes de gestion - Editer et internaliser décret 2011-394 du 28 Mai 2011 	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
Exécution du Plan de formation prioritaire des équipes de conservation	Rapport de formation	Déc 2013
Edition des plaquettes du décret 2011-394 du 28 Mai 2011	Plaquettes	Juin 2013
Organisation des ateliers de sensibilisation sur les thématiques spécifiques	PV ou rapports de réunions	Sept. 2013

Produit 4 : Un système efficace de surveillance et de suivi biologique à moindre coût est établi et mis en œuvre		
Indicateurs retenus	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions écologiques s'améliorent - La faune augmente 	Date de début: Jan. 2013 Date de Fin: Dec. 2013
But	Il s'agit d'améliorer l'application du système de surveillance et de suivi écologique disponible pour W depuis ECOPAS, mais peu appliqué aujourd'hui.	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des estimations actuelles des effectifs des espèces emblématiques des AP du complexe WAP - Mettre à disposition des gestionnaires des AP l'équipement supplémentaire indispensable. - Collecter les indicateurs biologiques 	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
Paquetage Militaire et Matériel de collecte des données sont mis à la disposition des Parcs	PV de réception du matériel	Juin 2013
Réalisation de dénombrements de la faune	Rapports de dénombrement	déc 2013
Mise en œuvre du protocole de suivi écologique	Indicateurs biologiques (espèces, habitat, braconnage, empiètements, etc.) des parcs et zones périphériques	Déc. 2013

Produit 5 : Les espèces phares et leurs habitats sont effectivement protégés		
Indicateurs retenus	La faune augmente	Date de début: Jan. 2013 Date de Fin: Dec. 2013
But	Il s'agit de développer et mettre en œuvre un système de suivi de l'efficacité des patrouilles.	
Description	Réaliser des estimations actuelles des effectifs des espèces emblématiques des	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
Fréquence et nombre de patrouilles	Rapports de patrouilles	Déc. 2013

Produit 6. Un système adapté de Suivi-Evaluation est développé et mis en œuvre afin de faciliter l'information et les décisions régionales environnementales		
Indicateurs retenus	Une structure de gestion travaille en coopération avec l'UEMOA et assure la coordination technique et le flux d'information au niveau régional	Date de début: Jan. 2013 Date de Fin: Dec. 2013

But	Il s'agit d'actualiser la base des données et par des données provenant des aires protégées ayant une catégorisation commune à celle reconnue sur le plan international	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir le canevas de reporting et alimenter la base de données - Réaliser la catégorisation des Aires Protégées du Bénin suivant les nomenclatures internationales 	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
Remplir le canevas de reporting et alimenter la base de données	Banque de données globale actualisée	déc 2013
Réalisation de la classification internationale des Aires Protégées du Bénin	Rapports de consultation	déc 2013

Produit 7: Les populations riveraines soutiennent les AP et profiteront de la gestion durable des ressources naturelles		
Indicateurs retenus	<ul style="list-style-type: none"> - Les populations locales soutiennent la gestion des AP - Les conditions écologiques s'améliorent 	Date de début: jan 2013 Date de Fin: juin. 2013
But	Il s'agit d'accompagner les structures de cogestion et de renforcer leurs capacités	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir une séance sur la gestion concertée de la zone de SERI - Appuyer la réalisation d'une étude foncière des zones tampons au tour des deux parcs - Mettre en œuvre le plan d'action de la pêche dans la Pendjari - Valider la stratégie de gestion de la pêche dans les cours d'eau des Aires Protégées 	
Critère Qualité Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?	Méthode de Contrôle Qualité Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?	Date de contrôle Quand sera réalisé le contrôle qualité?
Plan d'action de la pêche dans la Pendjari	PV de réunion du comité sur la pêche Plan d'action	juin 2013
Une séance de concertation sur la zone de SERI	PV de réunion	juin 2013
La stratégie de gestion de la pêche dans les cours d'eau des Aires Protégées	Document de stratégie Rapport de validation	juin 2013

Produit 8: Les besoins de conservation de la biodiversité sont pris en compte dans les activités de développement des zones périphériques		
Indicateurs retenus	La compréhension des enjeux de conservation par les populations riveraines est facilitée Les conditions écologiques s'améliorent	Date de début: Jan. 2013 Date de Fin: déc. 2013
But	Il s'agit d'accompagner dans la mise en œuvre des actions de gestion durable des ressources naturelles et/ou de l'éducation environnementale	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les conventions locales des ressources naturelles dans les zones sensibles des parcs - Disposer de 8 plans de conservation de la biodiversité au plan communal 	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
Evaluation des Conventions locales des ressources naturelles	Rapport d'évaluation des conventions Projet de nouvelles conventions	Mars. 2013
Valider 8 plans de conservation de la biodiversité au plan communal	8 PCC-SAP	Sept. 2013

Produit 9 : L'exploitation touristique durable au niveau local de chacune des AP augmente de façon significative par rapport à la situation actuelle et apporte des bénéfices économiques aux riverains et aux AP		
Indicateurs retenus	La promotion touristique de chacune des AP est assurée	Date de début: jan 2013 Date de Fin: déc. 2013
But	Il s'agit d'améliorer la fréquentation des zones éco-touristiques et cynégétiques périphériques du WAP	
Description	Editer les supports de communication/promotion Organiser une visite des scolaires des communes riveraines des Parcs de la Pendjari et du W Assurer la promotion du tourisme dans le Parc au niveau des fora, salons nationaux et internationaux	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
Les supports de communication sont édités et distribués.	Les différents supports. Bordereau de distribution. Liste des bénéficiaires (structures, personnes physiques, etc.)	Déc. 2013
Une visite des scolaires des communes riveraines des Parcs de la Pendjari et du W est organisée	Les meilleurs élèves des villages riverains participent à la visite des parcs et aux séances d'éducation environnementale	Mars 2013
La promotion du tourisme dans le Parc au niveau des fora, salons nationaux et internationaux est assurée	Les produits touristiques sont promus	Déc. 2013

8. CONTEXTE LEGAL

Le Bénin, le Burkina Faso et le Niger partagent en commun de nombreux défis environnementaux liés à la dégradation des terres, à la perte de biodiversité et à l'accroissement de la vulnérabilité de leur économie face aux changements climatiques. Lorsqu'en 2001 les trois gouvernements décidaient de mettre en commun les ressources de leurs Etats en vue de développer un programme commun de conservation de la biodiversité de la Réserve de la Biosphère Transfrontalière du W (RBT-W) que partagent les trois pays, ils affichaient ainsi leur volonté de répondre aux défis environnementaux communs et d'assumer leurs obligations internationales, dont celles auxquelles les lie la Convention sur la Diversité Biologique (CBD). L'Union Européenne, à travers le 8e FED, a financé dans ce cadre un premier programme de conservation et d'utilisation rationnelle des aires protégées et des zones d'influence, de la RBT-W dénommé Programme Régional Parc W (en abrégé ECOPAS/W).

A la fin du Programme ECOPAS en 2008, les trois Etats ont décidé de signer, en Janvier-Février 2008, un Accord tripartite relatif à la gestion concertée de la RBT-W, en vue de :

- la protection et la valorisation des patrimoines naturels, archéologiques et culturels de la RBT/W ;
- l'harmonisation des politiques de développement et de gestion des patrimoines naturels, archéologiques et culturels dans la RBT/W, dans le respect des préoccupations et intérêts communs des Etats Parties
- la promotion et la gestion décentralisée et le partage des bénéfices entre les acteurs de la gestion de la RBT/W.

Cet accord qui a mis en place des structures communes de gestion a engagé chacun des Etats Parties à consentir des efforts techniques, humains et financiers, même modestes, en vue notamment de maintenir les acquis de ECOPAS/W.

C'est donc dans l'optique de consolider les acquis de l'ECOPAS/W et de les étendre au complexe écologique similaire d'Arly-Pendjari (donnant ainsi le complexe W-Arly-Pendjari ou WAP) que l'Union Européenne a décidé de poursuivre l'assistance internationale et en particulier son assistance technique dans le cadre d'un nouveau programme appelé « Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente » (PAPE).

Le PAPE s'inscrit par ailleurs dans un appui aux politiques environnementales régionales auxquelles les trois pays ont souscrit en vue d'apporter des réponses régionales aux questions environnementales communes, notamment la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA (PCAE). C'est dans ce sens que l'UEMOA, qui est le porteur du programme, souhaite par la même occasion, renforcer son leadership en matière d'harmonisation des législations en matière de gestion des ressources naturelles, et mettre en œuvre une partie de la PCAE dont la conservation de la biodiversité est un axe majeur.

La composante II du PAPE, objet du présent document, fait l'objet d'une Convention de Contribution entre l'Union Européenne et le PNUD, dans le cadre global de l'Accord Cadre Financier et Administratif (FAFA) passé entre l'Union Européenne et les Nations Unies.

Accords régissant les composantes nationales

Les composantes nationales seront régies du point de vue contractuel par les lettres d'accord (LOA) que les 3 bureaux pays devront signer avec leurs contreparties nationales correspondantes selon les procédures PNUD.

Ces composantes s'inscrivent par ailleurs dans le cadre général des accords cadres de coopération entre le PNUD et les 3 états concernés, comme décrits ci-dessous :

Pour le Burkina Faso : Accord entre le Gouvernement de la République de Haute Volta et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), signé le 16 juillet 1976.

Pour le Bénin : Accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé le 2 mai 1977.

Pour le Niger : Accord type entre le Gouvernement de la République du Niger et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), signé le 02 mai 1977.

Visibilité

La visibilité de l'ensemble des bailleurs du PAPE et du WAP devra être réalisée sur l'ensemble des documents, outputs, communications, courriers, et autres supports de visibilité du projet, à savoir : PNUD, FEM, UEMOA, et UE, en respect des accords spécifiques FAFA article 11 et des Conditions Générales article 6.

ANNEXES

- **Analyse du Risque:**
- **Procurement Plan**
- **Termes de Référence des personnels clés du projet**

ANALYSE DES RISQUES

#	Description	Catégorie risqué	du	Impact & Probabilité	Actions proposées/ Solution de gestion	Date d'identification	Responsable	Statut	Dernière mise à jour
1	Une saison sèche prolongée affecte la sous-région et affecte durablement les populations animales	Environnemental		Probabilité : 2,5 Impact = 4	Intégrer des stratégies d'adaptation aux CC dans les PAG et les plans d'investissements.	Juillet 2011	Les gestionnaires des AP	Stable	Septembre 2011
2	Non mobilisation dans les délais impartis des ressources techniques et financières des Etats parties	Financier		Probabilité : 3 Impact = 3	Suivi rapproché y compris interpellation des Etats	Juillet 2011	UEMOA/PNUD	Stable	Septembre 2011
3	Insuffisance des moyens financiers et logistiques mobilisables	Financier		Probabilité = 1 Impact = 4	Actualisation des coûts du projet (composante 2) à la fin de l'année 1 (décembre 2011) ou à mi-parcours, en vue d'identifier des besoins financiers additionnels éventuels	Juillet 2011	PNUD	Nul	Septembre 2011
4	Non réalisation de tous les résultats attendus en raison d'un démarrage tardif du programme	Opérationnel		Probabilité = 4 Impact = 3	Réaliser un exercice de planification globale au démarrage du projet (Aout 2011) en vue de faire des ajustements des cibles sur les 30 mois	Juillet 2011	PNUD	Stable	Septembre 2011
5	Faible absorption des ressources financières mobilisées, se traduisant par une faiblesse des résultats réalisés en fin de programme	Opérationnel		Probabilité = 3 Impact = 4	Au-delà des formations prévues pour les personnels comptables, renforcer la maîtrise des procédures administratives et financières (PNUD et UE) par les Directions des AP	Juillet 2011	PNUD	Stable	Septembre 2011
6	Une faible dynamique partenariale retarde ou compromet la circulation et la capitalisation des données	Organisationnel		Probabilité = 2,5 Impact = 4	Veiller au renforcement et au plein fonctionnement des organes de pilotage et de suivi au niveau régional : comités de gestion, CTS, Groupe PTF	Juillet 2011	PNUD UEMOA	Nul	Septembre 2011
					Impliciter fortement les				

#	Description	Catégorie du risque	Impact & Probabilité	Actions proposées/ Solution de gestion	Date d'identification	Responsable	Statut	Dernière mise à jour
7	Les réglementations inscrites dans les PAG et concernant la gestion des zones périphériques ne sont pas respectées	Réglementaire	Probabilité = 3	Collectivités décentralisées dans l'élaboration et la validation des PAG Élargir l'accès aux ressources de la composante 3 aux Collectivités territoriales et renforcer les mécanismes d'intégration des actions et de coordination institutionnelle ou fonctionnelle entre les composantes 2 et 3.	Juillet 2011	PNUD / Coordinateurs nationaux	Nul	Septembre 2011
		Organisationnel	Impact = 4		Juillet 2011	Union Européenne / PNUD	Nul	Septembre 2011
8	La collaboration au niveau régional est perturbée par des conflits frontaliers imprévus	Stratégique	Probabilité = 1 Impact = 4	Veiller au plein fonctionnement des organes de pilotage et de suivi au niveau régional : CTS, Groupe PTF	Juillet 2011	PNUD	Nul	Septembre 2011

Procurement Plan

PRODUITS (OUTCOME ATLAS)	Résultats/Activités/ sous-activités	Modalités de mise en œuvre par action/ activité	Période d'exécution	Partenaires impliqués	Budget prévu (dollar US)		Coût du budget
					UE	PNUD	
<p>PRODUIT 1: Un organe pour la coordination technique régionale (BCT) est opérationnel et appuie l'UEMOA et les pays concernés dans le domaine des questions techniques à dimension régionale</p>	Action 1.1.	Fournitures de bureau acquises et mises à la disposition des parcs (associé au lancement du Projet)	Jan-Juin.	Equipe WAP, PAGAP, Dir Parc, DPP, PNUD	51 750,00	6 187,00	57 937,00
	Action 1.2	Audit du Projet réalisé	Nov-Dec	C/Projet	0,00	4 385,00	4 385,00
	Action 1.3	Salaires de l'équipe du Projet et des Ecogardes sont payés	Jan-Dec	C/Projet	58 500,00	26 383,00	84 883,00
	Action 1.4	Atelier d'élaboration et d'évaluation des documents de planification et de suivi-évaluation harmonisés entre PAPE, WAP et PAGAP	Jan-Dec	C/Projet	13 930,00	0,00	13 930,00
	Action 1.5	Participation aux réunions régionales (bimensuelles, semestrielles) des conservateurs et coordonnateurs du complexe WAPO	Jan-Dec	C/Projet	9 794,00	0,00	9 794,00
	Action 1.6	Deux séances des comités de gestion des Parcs de la Pendjari et du W tenues	Jan-Dec	DiParcs	17 177,78	0,00	17 177,78
	Action 1.7	Deux sessions du Comité National de Pilotage tenues	Jan-Dec	DG/CENAGREF	22 490,00	0,00	22 490,00
	Action 1.8	Réunion du comité de préparation du CT/SCM	Jan-Mars	DG/CENAGREF	5 000,00	0,00	5 000,00
	Action 1.9	Au moins une mission de supervision d'activité du Programme par le CENAGREF et le MEHU effectuée	Jan-Dec	DG/CENAGREF	5 000,00	0,00	6 070,00
	Action 1.10	Equipements mis à la disposition de l'AT Pendjari	Jan-Mars	PNUD	0,00	13 035,00	13 035,00
	Action 1.11	Acquérir la logistique (Véhicule, mobiliers de bureau, etc)	Jan-Mars	C/Projet/PNUD	239 153,89	0,00	239 153,89
	Action 2.1	Le plan de recherche élaboré par le BCT et BCG est mis en œuvre	Jan-Dec	C/Projet	300,00	0,00	300,00
	Action 2.2	L'équipe du projet participe à la révision du PAG du W	Jan-Sept	RCT/CENAGREF	39 136,39	0,00	39 136,39
	Action 2.3	Le PAG de la Pendjari est révisé	Jan-Sept	RCT/CENAGREF	25 105,25	0,00	25 105,25
	Action 2.4	Le DAO de réalisation des infrastructures est rédigé	Jan-Sept	C/Projet	500,00	0,00	500,00
	Action 2.5	Les points d'eau sont réalisés (2 dans W)	Jan-Sept	DiParcs	20 000,00	0,00	20 000,00
	Action 2.6	Les infrastructures sont réalisées (2 toilettes sèches dans Pendjari) et 2 forages réhabilités et 1 réalisé dans le W-Bénin)	Jan-Sept	DiParcs	29 951,00	0,00	29 951,00
Action 3.1	Plan de formation prioritaire des équipes de	Jan-Dec	C/Projet/PNUD	5 000,00	0,00	5 000,00	

des Aires Protégées ont les capacités de gérer les AP de façon efficace, efficiente et concertée au niveau du complexe WAP.	Action 3.2.	conservation mis en oeuvre (legislation, techniques de dénombrement, suivi écologique, etc.) Les ateliers de sensibilisation et d'internalisation sur les thématiques spécifiques sont réalisés	Jan-Dec	D/Parcs	7 500,00	0,00	7 500,00
Produit 4. Un système efficace de surveillance et de suivi biologique à moindre coût est établi et mis en oeuvre	Action 4.1	Equipements (Paquetage Militaire, Communication, Matériel de collecte des données) sont mis à la disposition des Parcs W et Pendjari	Jan-Mars	C/Projet/PNUD	65 000,00	0,00	65 000,00
	Action 4.2.	2 dénombrements de la faune sont effectués	Jan-Juin	C/Projet/PNUD	78 902,00	0,00	78 902,00
	Action 4.3.	Protocole de suivi écologique mis en oeuvre	Jan-Dec	D/Parcs	5 000,00	0,00	5 000,00
	Action 4.3	UJM est fonctionnel (entretien et utilisation) Les équipes des parcs participent aux patrouilles (nationales et régionales)	Jan-Dec	C/Projet/PNUD	25 000,00	0,00	25 000,00
Produit 5. Les espèces phares et leurs habitats sont effectivement protégées	Action 5.1		Jan-Dec	D/Parcs	23 211,75	0,00	23 211,75
Produit 6. Un système adapté de Suivi-Evaluation est développé et mis en oeuvre afin de faciliter l'information et les décisions régionales environnementales	Action 6.1	Remplir le canevas de reporting et alimenter la base de données La catégorisation des Aires Protégées du Bénin suivant les nomenclatures internationales est réalisée	Jan-Dec	D/Parcs	963,00	0,00	963,00
	Action 6.2		Jan-Dec	C/Projet	27 000,00	0,00	27 000,00
Produit 7. Les populations riveraines soutiennent les AP et profitent de la gestion durable des ressources naturelles	Action 7.1	Une séance sur la gestion concertée de la zone de SERI est tenue	Jan-Sept	D/Parcs	4 999,10	0,00	4 999,10
	Action 7.2	Le Comité de gestion de la pêche dans la Pendjari est fonctionnel	Jan-Mars	DG/CENAGREF	4 999,97	0,00	4 999,97
	Action 7.3	La stratégie de gestion de la pêche dans les cours d'eau des Aires Protégées est validée	Jan-Mars	C/Projet/BCT	33 815,00	0,00	33 815,00
Produit 8. Les besoins de conservation de la biodiversité sont pris en compte dans les activités de développement des zones périphériques	Action 8.1	Les Conventions locales des ressources naturelles dans les zones sensibles sont évaluées	Jan-Mars	D/Parcs	27 806,61	0,00	27 806,61
	Action 8.2	6 plans de conservation de la biodiversité au plan communal sont validés	Jan-Sept	C/Projet	67 780,60	0,00	67 780,60
Produit 9. L'exploitation touristique durable au	Action 8.3	2 plans de conservation de la biodiversité au plan communal sont validés (Communes de Kouandé et de Toucoubouna)	Jan-Sept	C/Projet	24 997,86	0,00	24 997,86
	Action 2.1	Une visite des scolaires des communes riveraines des Parcs de la Pendjari et du W est organisée	Jan-Mars	C/Projet	7 789,23	0,00	7 789,23

niveau local de chacune des AP augmente de façon significative par rapport à la situation actuelle et apporte des bénéfices économiques aux riverains et aux AP	Action 9.2	La promotion du tourisme dans le Parc au niveau des fora, salons nationaux et internationaux est assurée	Jan-Dec	C/Projet	9 716,67	0,00	9 716,67
	Action 9.3	Les supports de communication sont exécutés et distribués	Jan-Sept	C/Projet	12 957,00	0,00	12 957,00

TERMES DE REFERENCES DU COORDONNATEUR NATIONAL

Sous la supervision directe du Directeur Général du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), le Coordonnateur National sera chargé de la gestion du programme PAPE. A ce titre, il devra, en étroite collaboration avec le bureau pays du PNUD et les Assistants Techniques en charge de la gestion des aires protégées basés à Diapaga et à Niamey, s'acquitter des tâches spécifiques ci-après :

- Assurer la bonne qualité technique d'exécution du programme avec l'appui de la Cellule Technique et des Directions des Parcs Nationaux de la Pendjari et du W du CENAGREF ;
- Assurer la planification des activités, l'élaboration des plans de travail annuel (PTA), ainsi que la supervision du PAPE en étroite collaboration avec le CENAGREF et les projets sous sa tutelle (WAP/ FEM et PAGAP) ;
- Assurer la préparation, l'organisation, la supervision et la coordination des études / travaux / investissements des différents prestataires pour la mise en œuvre du programme avec des directives claires pour renforcer l'efficacité de ses activités ses approches et stratégies sur le terrain.
- Assurer une bonne synergie entre les activités du PAPE et celles des partenaires et les autres intervenants dans la zone d'intervention du projet.
- Assurer la préparation et la bonne tenue des réunions des différents organes de pilotage, de gestion et de suivi du programme au niveau national / local.
- Contribuer à la préparation et la bonne tenue des réunions des différents organes de pilotage, de gestion et de suivi du programme au niveau régional.
- Veiller à l'élaboration et à la transmission régulière des différents rapports techniques et financiers périodiques (trimestriels et annuels) aux différentes structures de supervision (CENAGREF, PNUD).
- Assurer la préparation et la bonne conduite des missions de supervision, des évaluations et des audits du programme, en relation avec les institutions concernées.
- Veiller à l'application des recommandations issues des missions de supervision, des audits et de la revue à mi-parcours du projet.
- Faciliter l'actualisation et l'application de l'accord de gestion concertée entre les trois Réserves de Biosphère Transfrontalière W, l'Arly et la Pendjari.
- Assurer le suivi et la cohérence des activités mises en œuvre dans les deux parcs et leurs périphéries, ainsi que de la complémentarité avec les activités du résultat R3 (ONG et acteurs en périphéries), en vue de l'atteinte de l'objectif commun d'une réduction des pressions anthropiques et des conflits en collaboration avec les administrations des AP et les autorités locales.
- Appuyer les directeurs / conservateurs des deux parcs pour l'organisation et la tenue des réunions trimestrielles conjointes de planification (comité de gestion du parc W + Pendjari).
- Assurer une bonne coordination des activités sur le terrain avec ses homologues du Burkina Faso et du Niger.
- Veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de formation et de renforcement des capacités des acteurs nationaux impliqués dans la mise en œuvre du programme.
- Assurer une bonne circulation de l'information au sein du programme et en direction des institutions/acteurs concernés.
- Assurer la bonne gestion administrative et financière du programme selon les modalités / procédures d'exécution du PNUD et du budget national pour les fonds de la contre partie béninoise.

- Veiller à la capitalisation et à la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion de la biodiversité et des aires protégées en collaboration avec la Cellule Technique, les Directions des parcs nationaux et les autres projets du CENAGREF;
- Appuyer le CENAGREF à assurer la liaison entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en ce qui concerne le programme et l'ensemble du processus de gestion durable des ressources naturelles et de protection de la biodiversité au Bénin.
- Appuyer le CENAGREF dans la mise œuvre et l'évaluation des plans d'affaires.
- Assurer l'exécution de toutes tâches de coordination des activités qui lui seront confiées par le DG/CENAGREF dans le cadre de la mise en œuvre du PAPE pour la consolidation du processus de gestion durable des ressources environnementales et de lutte contre la pauvreté au Bénin.

TERMES DE REFERENCES DU GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Sous la responsabilité du Coordonnateur National et en collaboration avec le Responsable Cellule « Ressources » du CENAGREF, le Gestionnaire Administratif et Financier sera chargé de :

- Assurer la gestion comptable et financière, conformément aux principes et instruments comptables, et aux règles de gestion financière du PNUD ;
- Produire périodiquement les rapports financiers et budgétaires conformément aux exigences du PNUD, notamment les procédures d'exécution nationale ;
- Assurer la gestion au quotidien des équipements et matériels (biens mobiliers et immobiliers) acquis dans le cadre du projet ;
- Superviser les aspects financiers et fiduciaires de l'exécution du projet ;
- Tenir et vérifier les documents comptables conformément aux procédures applicables ;
- Etablir les demandes de retrait de fonds et toute la documentation nécessaire aux décaissements ;
- Assurer la tenue quotidienne des documents comptables et financiers et effectuer les imputations budgétaires requises ;
- Contrôler la conformité des factures et reçus (rapprochement - factures, bon de commande, bon de livraison, bon d'entrée) ;
- Collaborer avec le responsable du suivi-évaluation pour l'élaboration des bilans d'exécution financière et du Plan de Travail Annuel (PTA) du projet ;
- Tenir une comptabilité informatisée (registre des immobilisations, gestion des stocks et contrôle des magasins) ;
- Veiller à la bonne conservation des registres et pièces comptables ;
- Fournir la documentation nécessaire aux auditeurs du projet ;
- Assurer l'exécution de toutes tâches de gestion administrative et financière relatives à la mise en œuvre du PAPE que le Coordonnateur ou DG/CENAGREF lui confiera, en particulier dans le cadre de l'opérationnalisation du PAPE et pour la consolidation du processus de gestion durable des ressources environnementales et de lutte contre la pauvreté en République du Bénin.